



Commune de Lutry
Municipalité
Service de la Mobilité

Communication n° 619/ 2018 au Conseil Communal du 25 juin 2018

Objet : Réponse au postulat de M. le Conseiller Ludovic Paschoud demandant l'installation de parcs à vélo à Lutry

1. Préambule

Lors de la séance du Conseil Communal du 2 décembre 2018, M. le Conseiller Ludovic Paschoud a déposé, au nom du groupe Indépendants et Vert'libéraux, un postulat intitulé: « l'installation de parcs à vélo à Lutry ».

Ce postulat a été adopté à l'unanimité, moins une abstention. Il a également été soutenu par la Municipalité, dans la mesure où il rejoint le vœu n°5 de la commission de gestion sur l'exercice 2016.

2. Contenu du postulat

Le postulat de M. Ludovic Paschoud a la teneur suivante :

« La Municipalité souhaite faire la promotion de la mobilité douce en mettant à disposition des vélos en libre-service et des espaces de stationnement pour ceux-ci. Cette proposition offre peu d'avantages aux citoyens qui utilisent ou utiliseraient leur propre vélo pour différents trajets. Ce postulat demande l'installation de supports à vélo et reprend un vœu de la commission de gestion qui a déjà été émis dans ce sens et admis par la Municipalité.

La topographie de Lutry rend certes les déplacements avec un vélo standard, difficiles. En revanche, les vélos à assistance électrique permettent de faire très facilement des déplacements nord-sud. Ces vélos sont relativement chers à l'achat et la commune offre une subvention bienvenue aux habitants. Compte tenu du coût d'achat, le besoin de pouvoir attacher son engin à un point fixe, lorsqu'on le laisse sans surveillance, est particulièrement marqué. Si une barrière ou un poteau de signalisation sont toujours disponibles, ils ne sont pas prévus pour cet usage et les vélos ainsi stationnés peuvent gêner. C'est le cas dans le secteur de la gare de la Conversion, par exemple. Le nouveau parking de la Possession offre cette possibilité, mais l'installation est rendue inutilisable en raison des nombreux deux-roues motorisés garés devant le support pour vélos.

Ce postulat demande à la Municipalité :

- *D'étudier et d'installer des places de parc pour vélos permettant d'attacher le cadre du vélo aux principales destinations (équipements sportifs, commerces, bâtiments publics, principaux arrêts de transports publics et gares)*
- *D'évaluer la pose de couverts à vélos pour certains emplacements destinés à du stationnement de longue durée (gares notamment). »*

3. Rapport de la Municipalité

Comme le postulant le remarque, la Municipalité est d'avis qu'il faut encourager tous les modes de déplacements. Malgré le fait qu'elle ait décidé de retirer le préavis concernant l'installation de stations de vélos en libre-service (VLS), elle est convaincue que le vélo doit faire partie des modes de déplacements à soutenir.

Dans le cadre du projet de réaménagement de la route de Lavaux (PP7) et avec le soutien du groupe de concertation, elle a exigé une adaptation du projet qui inclut la présence de voies réservées aux vélos sur l'entier du tronçon communal.

Comme l'a relevé à juste titre le postulant, la Municipalité a également admis un vœu de la Commission de gestion sur l'exercice 2016 portant sur l'implantation de parc à vélo.

La Municipalité a pris les mesures d'aménagement suivantes :

- Installation au Point I, à l'avenue du Grand-Pont, à la plage de Curtinaux et à la place du Voisinand, d'arceaux métalliques pour permettre aux cyclistes de stationner et verrouiller facilement leurs vélos.

Ces nouveaux stationnements vélos seront aménagés sur des places motos et scooters existantes. Par cette action, il ne s'agit aucunement de limiter le stationnement des véhicules motorisés 2 roues, mais de mieux répartir les places de parking existantes entre les divers moyens de locomotion.

De plus, il est également prévu d'inscrire la question du stationnement des vélos, dans le cahier des charges de l'étude pour la création d'un Masterplan des mobilités. Cette étude est prévue au budget de fonctionnement 2018.

Renseignements complémentaires :

Service de la Mobilité, M. Kilian Duggan, Conseiller municipal – mobilite@lutry.ch – 021'796'21'46
Lutry, le 6 juin 2018 - KD